



**Commune de  
Villorsonnens**

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
DU 25 AVRIL 2005  
A LA HALLE POLYVALENTE  
A ORSONNENS**

<b>Présidence :</b>	M. Gaston Blanc, syndic
<b>Ouverture de l'assemblée :</b>	20h00
<b>Participation :</b>	82 citoyens et citoyennes actifs
<b>Scrutateurs :</b>	M. Henri Guillaume M. Charles Moullet

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle du 08 avril 2005;
- le bulletin communal n° 13;
- l'affichage aux piliers publics;
- le site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée apte à délibérer.

M. le Syndic remercie M. Henri Guillaume, président de la Paroisse d'Orsonnens, pour avoir déplacé la date de l'assemblée de paroisse qui avait été prévue également ce 25 avril 2005.

Au nom du Conseil communal, M. Blanc, Syndic, salue cordialement tous les citoyens et citoyennes présents et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

**Tractanda**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 décembre 2004. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com).
2. Comptes et rapports de la Commission financière
3. Modification du règlement communal sur les structures d'accueil de la petite enfance
4. Révision générale du plan d'aménagement local (PAL) et financement
5. Transformation du site hospitalier de Billens - modification des statuts
6. Divers.

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, l'assemblée est informée que la séance est enregistrée ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. **Le procès-verbal** de l'assemblée du 20 décembre 2004 n'apporte aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

## **2. Comptes et bilan :**

Chaque citoyen a pu étudier les chiffres mentionnés dans les comptes d'investissement et de fonctionnement. M. Blanc y apporte toutefois quelques commentaires éclairant ainsi quelques situations plus complexes.

Comptes de fonctionnement :

- police du feu : augmentation des charges venant du fait de la tornade qui a demandé beaucoup de frais d'interventions. L'ECAB en a supporté une grande partie;
- culture et loisirs : l'augmentation de la participation au Conservatoire est due à l'accroissement du nombre des élèves inscrits, faisant ainsi apparaître une différence dans la part communale;
- transports et communications : les dépassements sont dus essentiellement au déneigement, salage et protection hivernale;
- aménagement du territoire : en cours d'année, le Conseil communal avait demandé à la Commission financière la possibilité d'investir Fr. 20'000.00 pour débloquer quelques chantiers;

Comptes d'investissement :

- enseignement et formation : il est constaté un dépassement dans l'informatique scolaire. Vu l'obligation d'équiper chaque classe d'ordinateurs, l'école enfantine s'est également vue doter de 2 appareils. Des frais de câblage, d'installation, sont venus s'y ajouter;
- protection, aménagement du territoire : divers travaux d'équipement des quartiers en construction augmentent quelque peu l'adduction d'eau;
- forêts : suite à Lothar, des subventions doivent encore nous parvenir.

M. Jean-Pierre Berset regrette que le tapis posé à Villarsiviriaux n'ait pas été plus long.

M. Blanc lui répond que les travaux d'entretiens routiers sont des travaux annuels, de ce fait les besoins les plus urgents sont répertoriés en premier.

### **Rapport de la Commission financière:**

Mme Kolly, présidente, informe que la Commission financière s'est réunie à l'administration communale les 04 et 05 avril 2005. Les comptes ont été contrôlés, les documents examinés. Des renseignements ont été donnés sur d'éventuels chiffres appelant une explication. Le 11 avril 2005, les comptes de construction de la halle ont également été contrôlés. Mme Kolly remercie M. le Syndic et Mme Grossrieder, caissière communale, pour le travail fourni et relève l'excellente tenue de ces comptes. Elle propose à l'assemblée de les accepter.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

M. Blanc donnent encore quelques explications relatives au bilan. Vu ce qui précède, nous constatons que les comptes 2004 présentent un bénéfice de Fr. 34'693.00 après amortissements et attributions au réserve. Des emprunts ont été contractés sous forme de crédits bancaire et LIM. Depuis la fusion, l'évolution des crédits est la suivante :

- fin 2000 (4 communes) 2,948 mios;
- fin 2001, 2,967 mios;
- fin 2002, 2,712 mios;
- fin 2003, 3,601 mios;
- fin 2004, 3,599 mios.

Les investissements faits durant cette même période se chiffrent à env. 5,3 mios tout en n'ayant augmenté la dette que de un million.

Les 4,3 mios proviennent de :

- diverses subventions, aides – env. 2 mios
- amortissements extraordinaires – env. 2 mios
- diverses taxes de raccordement – Fr. 300'000.00
- l'augmentation de crédit d'un mio porte le montant à 5,3 mios.

Nous constatons donc que le coût de construction de la halle n'a pas retardé l'entretien et les autres équipements de la commune et n'a pas mis la commune dans des dettes insupportables.

D'après le Service des communes, à fin 2003 l'endettement moyen des communes était de Fr. 4'161.00/habitant; alors qu'à Villorsonnens il était de Fr. 2'005.00/habitant. La marge nette d'autofinancement s'élevait à Fr. 486'000.00. La capacité d'emprunt de la commune est de 7 mios. Nous pouvons donc dire que la situation financière de la commune est saine.

En dehors des affaires strictement communales, les associations des communes ont contracté des emprunts dont chaque commune est partenaire. Pour Villorsonnens, il s'agit d'un montant de 1,8 mios réparti comme suit :

- CO, CCSG, RSG, 1,25 mios. Dans le RSG se trouve la dette du home pour lequel les amortissements n'ont pas encore été facturés;
- Transbill (transformation du site de Billens), 0,55 mios;
- + un engagement supplémentaire de Fr. 110'000.00 pour l'AEGN (installation de séchage des boues d'épuration).

M. Blanc donne encore des chiffres relatifs à la halle :

- le crédit voté était de Fr. 4'475'000.00;
- le coût réel est de Fr. 4'230'000.00.

Ce montant a été réglé comme suit :

- dons, diverses subventions – Fr. 1'260'000.00;
- subside fusion – Fr. 582'000.00;
- vente de l'école d'Orsonnens – Fr. 240'000.00;
- crédits LIM et bancaire – Fr. 1'296'000.00;
- montant provenant de la caisse – Fr. 845'000.00.

### **3. Modification du règlement communal sur les structures d'accueil de la petite enfance**

Suite à la fermeture de l'école maternelle "les Tournesols", une Association de parents s'est créée afin de maintenir une telle structure dans notre commune.

Dès lors, l'art. 2 du règlement communal doit être complété de la lettre d) stipulant :

- "l'école maternelle Gri-Bouille à Villorsonnens avec un temps d'ouverture restreint (TOR)".

M. Blanc informe que la commune participe par la mise à disposition d'une salle moyennant une participation forfaitaire aux charges (électricité, chauffage etc..) et par le versement d'une subvention communale calculée sur la base du revenu et de la fortune des parents.

Le Conseil communal demande que soit acceptée cette modification du règlement.

Il est approuvé à l'unanimité.

### **4. Révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) :**

M. François Wicky apporte quelques précisions au sujet de cette révision.

1. Tout d'abord, il précise que le terme de "Révision générale" ne signifie pas un chamboulement de notre PAL. Cependant, nos plans d'aménagement locaux datent d'une quinzaine d'années et ne sont plus adaptés au niveau cantonal.
2. Nous constatons qu'il est de plus en plus difficile d'entrer en discussion avec les services de l'Etat à chaque fois qu'il s'agit de traiter une demande. Actuellement, nous avons dû insister pour que le SeCA entre en matière pour 2 minimes changements d'affectation de zones pour notre future déchetterie et pour l'auberge du Gibloux.

Nous proposons le projet d'une révision de ce PAL; le coût est estimé à Fr. 135'000.00.

3. Si ce projet était accepté, la procédure serait la suivante :
  - demandes d'offres à des bureaux d'urbanisme;
  - remise d'un questionnaire à la population visant à connaître les intérêts généraux;
  - analyse de la situation avec la commission d'urbanisme, le SeCA et le Conseil communal;
  - dépôt d'une demande préalable aux services cantonaux;

Ces divers points prendront environ 6 à 8 mois.

Ensuite, nous entrerons dans une 2<sup>ème</sup> phase, moins maîtrisable, puisqu'il s'agira d'attendre les décisions des services cantonaux.

Jusqu'à l'approbation et la signature du Conseil d'Etat, nous pouvons nous attendre à une durée d'env. 2 ans.

M. Blanc tient à préciser que le Conseil communal s'est posé la question quant à la nécessité de commencer un tel projet à la fin d'une législature puisque une partie sera reprise par le nouveau conseil. Mais les difficultés endurées

pour obtenir une modification de zones (déchetterie, café de Villarsiviriaux) sont telles qu'il devient absolument nécessaire d'entamer cette révision.

M. Meinrad Phillot demande si les gens pourront émettre leur souhait.

M. Wicky lui répond par l'affirmative mais il ne faut pas s'imaginer que n'importe quelle parcelle isolée pourra être mise en zone. Tous les propriétaires concernés et intéressés pourront exposer leurs avis, leurs demandes. Satisfaction ne pourra certainement pas être accordée à chacun car le Conseil communal est tenu par des critères et ne peut pas augmenter ses surfaces constructibles.

M. Blanc complète en disant que si une personne veut sortir de zone, le Conseil souhaite compenser cette sortie par un équivalent.

La parole est donnée à M. Jérôme Page, représentant de la Commission d'aménagement :

"Au cours de l'année 2004, la Commission d'aménagement s'est réunie à 2 reprises dans le but d'harmoniser les divers règlements d'aménagement des anciennes communes.

Le plan directeur cantonal demande de prendre en considération de nouvelles données (dangers naturels, archéologie, etc.). Le projet d'harmonisation en tenait pas compte de ces nouveaux éléments.

C'est à l'occasion des demandes transmises au SeCA relatives à l'auberge du Gibloux et à la déchetterie, que les Conseillers communaux ont décidé de proposer la révision générale du PAL.

Une séance a eu lieu le 29 mars 2005, réunissant la Commission d'aménagement et M. Wicky. Ce dernier a exposé ce projet et la Commission y a adhéré.

Par conséquent, la Commission demande à l'assemblée communale d'accepter la révision générale du PAL et le budget qui lui est lié".

Au nom de la Commission financière, Mme Kolly donne un préavis positif au financement de ce projet. Le but de la dépense prévue est correct, nécessaire et supportable pour la commune.

L'assemblée communale accepte cette dépense et cette décision à l'unanimité.

## **5. Transformation du site hospitalier de Billens – modification des statuts**

Mme Marguerite Donnier donne quelques informations quant à la transformation du site hospitalier de Billens (TransBill). Ce projet implique de porter de 15 à 25 millions de francs la limite d'endettement de l'Association de communes pour l'organisation hospitalière et médico-sociale du district de la Glâne (Réseau Santé de la Glâne).

Cette modification des statuts a été admise par les délégués, lors de l'assemblée du 24 février 2005.

Il est demandé à l'assemblée communale d'accepter la modification de ces statuts portant la limite d'endettement actuelle de 15 mios à 25 mios.

L'assemblée communale accepte cette modification de statuts par 80 oui contre 2 non.

## 6. Divers

**M.** François Wicky donne des explications au sujet du café de Villarsiviriaux. Au mois de décembre 2004, l'assemblée communale avait décidé de vendre ce bâtiment. Au moment d'insérer des annonces dans les journaux, il est apparu que ce bâtiment est situé dans une zone d'intérêt général ce qui oblige le nouvel acquéreur à l'exploiter en tant que café.

Dès lors, une demande de changement de zone d'intérêt général en zone village est faite auprès du SeCA qui ne donne pas son approbation.

De ce fait, le Conseil communal a mis cette modification de zone à l'enquête publique qui se terminera le 02 mai 2005. Aussitôt après, les démarches de vente pourront débuter.

**M.** Wicky renseigne également l'assemblée sur les problèmes de toiture de la halle. Dans les salles de classe et la salle des maîtres, des lucarnes ont été posées suite aux exigences du Service des biens culturels. En temps de pluie, de l'eau s'infiltré, coule et provoque des dégâts aux plafonds et aux parquets. Les entreprises ont promis de remédier à ce problème et nous espérons que cette affaire soit réglée cet été.

M. Blanc ajoute que l'architecte a du mal à prendre notre plainte au sérieux et que, malheureusement, seul le harcèlement permet que les choses avancent.

Personne ne demandant la parole, M. le Syndic remercie le Conseil communal, le personnel communal et lève la séance à 21h10.

Une verrée est offerte.

La Secrétaire

J. Morel  


Le Syndic  
G. Blanc

